

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en assemblée ordinaire à la salle de la Mairie, convoqué par le Maire Jean-Luc GRAVEL, le vendredi 24 septembre 2021, à 20 heures 00, à la Mairie de SIONVILLER.

Date de la convocation : 20 septembre 2021

Étaient présents : Pascal BIRELLO, Régis BUTLINGAIRE, Valéry GERARDIN, Jean Luc GRAVEL, Stéphane KOUIDER, Patricia MALGRAS, Patrice MARQUIS, Evelyne SCHMINCKE, Patrick VIGNOT

Étaient absents : , Stéphane RUSE, Mickael BON

Procuration : M BON à M GRAVEL, M RUSE à M VIGNOT

Mme Malgras a été désignée comme secrétaire de séance.

- **Objet : MMD54 : conventions (assistance technique (0.50€/habitant)...) (Délibération N°19)**

Délibération N°19

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention d'assistance technique que nous propose la MMD54

Cette convention concerne une assistance technique pour l'aménagement de la voirie et de l'urbanisme. Son cout est de 0.50€/ habitant, soit pour notre commune un cout annuel de 53.50€

Durée de la convention : 4 ans et possibilité de dénonciation avant.

Le Maire rappelle que nous sommes déjà adhérent à MMD54.

Le conseil délibère sur cette convention et décide de solliciter l'assistance technique MMD54 dans les domaines suivants :

Assistance à la gestion et à l'exploitation de la voirie, et travaux s'y rapportant

Assistance technique en matière d'aménagement et d'urbanisme

- d'autoriser le Maire à signer avec le Conseil Départemental, la convention « mission d'assistance technique, dans le domaine de l'eau, de la voirie et de l'aménagement » pour une durée de 4 ans et tous les documents y afférant.

- d'approuver le versement de la cotisation annuelle due, dans les conditions prévues à l'article 8 de la convention précitée et détaillées en son annexe 3, au Conseil Départemental.

- **Objet : MMD54 : convention groupement de commandes**

Afin de bénéficier également des tarifs de groupe par le conseil départemental, il est possible d'adhérer au groupement de commande « travaux de voirie » pour un cout annuel de 132€, cette adhésion concerne les marchés travaux de chaussée sur 3 ans et ferait bénéficier notre commune de prix compétitifs mais plus le choix des entreprises.

Pour l'adhésion au groupement de commande travaux de voirie, le conseil, après délibération n'est pas intéressé car pas de travaux de chaussée dans les 3 ans à venir.

- **Objet : CCS : (avaloirs-balayage-éclairage public) (Délibération N°20)**

Délibération N°20

La CCS a lancé son marché avaloir-balayage et éclairage public :

Le Maire informe que c'est l'employé communal qui s'occupe des avaloirs, le conseil ne souhaite pas changer.

Le marché BALAYAGE a été remporté par THIRIET TP (3 FOIS /AN)valable 3 ans cout 38€ht/km, notre commune a environ 3.2kms à balayer. Le conseil après délibération décide d'adhérer.

Le marché ECLAIRAGE PUBLIC sera assuré par INEO RESEAUX EST, le conseil décide de ne pas adhérer et de continuer avec CITELUM qui est très réactif.

- **Objet : REMUNERATION EMPLOYE COMMUNAL (Délibération N°21)**

Délibération N°21

M. Chatel n'étant pas titulaire, il n'a jamais été augmenté, il est maintenant rémunéré en dessous du smic et une indemnité compensatrice lui est versé chaque mois. Son salaire brut est actuellement de 109.79€pour 2h50 hebdomadaire, le Maire propose de le passer à l'indice 10, soit un salaire brut de 121.50€. Le conseil après délibération donne son accord.

Objet : FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES : Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat

• **Delibération N°22**

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le 1^{er} adjoint à signer tout document afférent. (M le Maire n a pas participé au vote)

- **Objet : ACHAT MAISON TROGER**

Délibération N°23

M. le Maire a rencontré M. BONACINI du CAUE afin d'avoir son avis sur l'achat et le projet lié à cette maison. Le résultat semble positif et ce technicien est en train de nous monter un dossier.

Le Maire demande l'avis au CM sur cet achat et présente le premier devis reçu concernant la toiture.

Les frais de notaire liés à cet achat seraient d'environ 6000€, l'achat environ 60 000€.

Après délibération, les membres à la majorité (1 contre) acceptent l'achat avec négociation et mandate le Maire pour la signature chez le notaire et le suivi du dossier.

- **Objet : ISOLATION ACCOUSTIQUE APPARTEMENT COMMUNAL**

Délibération N°24

Vu que le locataire du logement rez de chaussé a donné son préavis, il serait judiciable de prévoir une isolation phonique des plafonds avant la prochaine location. L'employé communal veut bien s'en charger, seuls les matériaux seront à acheter. Le conseil donne son accord.

- Questions et infos diverses

Panneaux : réserve incendie, opération brioche du 11 au 17.10.

Les panneaux d'entrée du village seront changés. Les bornes à verre seront changés au fur et à mesure. Des fuites ont été signalés suite à une intervention de Véolia. Une demande de cage pour de nouveaux chats est à faire.

Fin de la séance à 21h45. Le Maire

Liste des membres présents et signatures

| | | |
|-------------------|----------------------|------------------------|
| BIRELLO PASCAL | BON MICKAEL (absent) | BUTLINGAIRE REGIS |
| GERARDIN VALERY | GRAVEL JEAN LUC | KOUIDER STEPHANE |
| MALGRAS PATRICIA | MARQUIS PATRICE | RUSE STEPHANE (absent) |
| SCHMINCKE EVELYNE | VIGNOT PATRICK | |